

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE VALREAS**

**Séance du 11 mars 2024**

**Nombre de membres en exercice : 11**  
Présents : 7

**Date de la convocation : 05 mars 2024**

**L'an Deux Mille vingt-quatre et le onze mars, 10 heures 30**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Valréas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Dominique MALLET, Vice-Présidente en exercice.

**Étaient présents : Mmes – MALLET, GAGNIERE, DOUX, GENESTON, MARY, M – GRUTER, DELERUE**

**Étaient excusés : M. ADRIEN - Mmes SERVAN, JUGE, FOURNOL**

**Pouvoirs : Mme JUGE donne pouvoir à Mme GENESTON**

Madame Céline BOUFFET, est désignée Secrétaire de séance,

**N° 02/2024 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

Rapporteur : Mme Dominique MALLET

Conformément à l'article L123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles et de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales modifié par la loi NOTRe, le conseil d'administration du CCAS, est invité à participer au débat d'orientation budgétaire.

La Vice-Présidente informe l'assemblée des orientations budgétaires pour l'année 2024 sur l'ensemble des services gérés par le CCAS de Valréas sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé en pièce jointe.

L'exposé du rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration :**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2024

**Vote : Unanimité Pour : 8**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Valréas, le 11 mars 2024,

Pour le Président du CCAS,  
Par délégation,  
La Vice-Présidente du CCAS,  
Dominique MALLET



Acte rendu exécutoire dès

Sa réception en Préfecture le : 15 Mars 2024

Et publication sur le site internet de la mairie de Valréas le : 19 Mars 2024